

Vous êtes professionnel de l'automobile

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ont la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation afin de trouver une issue amiable aux litiges les opposant à un professionnel.

Les professionnels, quel que soit leur domaine d'activité, doivent désormais communiquer à leurs clients les coordonnées du médiateur dont ils relèvent ainsi que l'adresse de son site Internet.

La FNAA a mis en place ce mode alternatif de règlement des litiges afin d'aider les professionnels de l'automobile et leurs clients à rétablir le dialogue et éviter, si cela est possible, une action judiciaire longue, coûteuse et éprouvante.

Je suis un professionnel de l'automobile, dois-je payer une procédure de médiation ?

La médiation est **obligatoirement gratuite pour le consommateur** à l'exception des frais d'avocat et des frais d'expertise qui restent à sa charge. En cas de demande conjointe d'expertise, les frais sont partagés entre les parties (article R. 612-1 du code de la consommation).

Le coût de la procédure de médiation est supporté par le professionnel qui doit procéder au règlement des frais de médiation avant de débiter celle-ci.

Tarif du Médiateur auprès de la FNAA pour le professionnel

Professionnel	ADHERENT FNAA (y compris UNIC, SNISA/FEDA, GNESA)	NON ADHERENT A LA FNAA
Conditions	Adhésion annuelle à la FNAA *	-----
Coût par médiation	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Frais de dossier : 50 € par médiation ➔ Nombre illimité de médiations ➔ Rédaction de la clause médiation à inclure dans vos CGV : vous êtes à jour de vos obligations 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Tarif par médiation : 350 € ➔ Tarif applicable par médiation, quel que soit le nombre de médiation

Le règlement des frais de médiation doit être effectué par le professionnel avant le début de la médiation.

*** Vous êtes professionnel de l'automobile, pour toute question concernant les tarifs de la cotisation à la FNAA, vous pouvez adresser votre demande à l'adresse contact@fna.fr**